

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 6 février 2023

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 5 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
BERGER Pascal	Saint André le Puy
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

N°23-02-04

Objet de la délibération :

COMMUNE DE MONTROND
LES BAINS - TRAVAUX SUR
LES RESEAUX HUMIDES-
RUES DU GEYSER, PARC,
CHENES ET PIERRE DE
COUBERTIN

AVENANT DE TRANSFERT DU
MARCHE DU GROUPEMENT
EUROVIA DALA AGENCE
LMTP/SADE CGTH

Absent(e) excusé(e) représenté(e)

ACHARD Jean

Absent(e) excusé(e)

LICTEVOUT François-Xavier
OULION Emmanuel

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

DELIBERATION NOTIFIEE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Saint-Galmier
- LMTP
- B INGENIERIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230206-BS23-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Affichage : 13/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : COMMUNE DE MONTROND LES BAINS - TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES- RUES DU GEYSER, PARC, CHENES ET PIERRE DE COUBERTIN – AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHÉ DU GROUPEMENT EUROVIA DALA AGENCE LMTP/SADE CGTH

Monsieur le Président rappelle que le SIVAP a attribué le marché « Travaux sur les réseaux humides- Rues du Geyser, Parc, Chênes et Pierre de Coubertin» à Montrond les Bains au groupement d'entreprise EUROVIA DALA Agence LMTP/SADE CGTH.

Dans le cadre d'une réorganisation interne au pôle construction de VINCI, EUROVIA DALA a apporté sa branche complète et autonome d'activité des réseaux, au profit de la société LMTP.

La société LMTP poursuivra le marché cité ci-dessus dans l'établissement de St Jean Bonnefonds – ZI Molina La Chazotte - 8 Rue Du Puits Lacroix.

Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ✿ Prennent acte du transfert de la société EUROVIA DALA Agence LMTP,
- ✿ Acceptent que le marché sus référencé soit transféré à la société LMTP à partir du 1^{er} janvier 2023,
- ✿ Autorisent M. le Président à signer l'avenant de transfert ci-annexé.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME
Fait à Montrond les Bains, le 6 février 2023
Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le secrétaire de séance,
Serge PERCET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230206-BS23-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Affichage : 13/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

